

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 858 305**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **03 09209**

⑤① Int Cl⁷ : B 65 D 85/62, A 45 C 3/02, 13/02 // B 42 D 17/00

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 28.07.03.

③⑦ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 04.02.05 Bulletin 05/05.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥⑦ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : SPINDEL YVES DANIEL — FR.

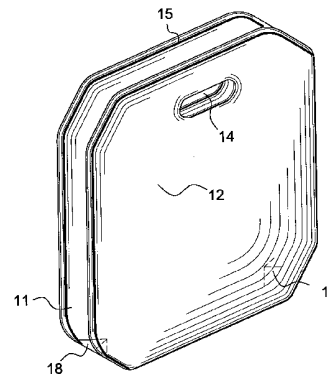
⑦② Inventeur(s) : SPINDEL YVES DANIEL.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : CABINET BALLOT.

⑤④ CONTENANT UTILISÉ POUR LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE D'OBJETS DIVERS.

⑤⑦ Un contenant pour le portage d'objets comporte deux
volets (11, 12) articulés, les volets (11, 12) étant sensiblement
parallèles l'un à l'autre dans une position de portage.
Les objets sont destinés à être placés entre les volets, et au
moins l'un des volets comporte une poche gonflable.



FR 2 858 305 - A1



Contenant utilisé pour le transport et le stockage
d'objets divers.

L'invention concerne un contenant utilisé pour le transport et le stockage d'objets divers, et en particulier de feuillets ou de livres.

On connaît par les documents FR 2 060 190,
5 FR 2 066 908 et FR 2 229 225 un porte-journal obtenu par le pliage en deux d'une feuille semi-rigide. Le porte-document comporte deux évidements qui sont en vis-à-vis l'un de l'autre lorsque la feuille est pliée. Une poignée est ainsi formée pour y passer la main et porter le
10 porte-journal. Les deux volets du porte-journal sont empêchés de s'écarter.

C'est un objectif de l'invention de perfectionner ce porte-journal pour apporter des fonctions complémentaires et en déclinant différents modes de
15 réalisation.

Avec ces objectifs en vue, l'invention a pour objet un contenant pour le portage d'objets, comportant deux volets articulés, les volets étant sensiblement parallèles l'un à l'autre dans une position de portage,
20 les objets étant destinés à être placés entre les volets. Selon l'invention, au moins l'un des volets comporte une poche gonflable.

Ainsi, la poche gonflable ajoutée au contenant permet d'ajouter des fonctions complémentaires. En effet,
25 la poche permet par exemple d'effectuer un calage des objets placés entre les volets, ou du contenant lui-même en permettant d'ajuster l'espace occupé par le contenant par rapport aux objets qui l'entourent. Le contenant peut aussi servir de rembourrage provisoire. Par exemple, il peut
30 servir de dossier à intercaler entre un siège et le dos d'un utilisateur. Le contenant est aussi stocké de cette manière lorsqu'il ne sert pas au portage.

Selon un premier mode de réalisation, la poche

s'étend sur les deux volets, chaque volet comportant une découpe, les découpes coïncidant lorsque les volets sont en position de portage pour former un passage pour une main. Le porte-journal ainsi réalisé a l'avantage de bien
5 permettre de bloquer les objets tels qu'un journal ou des feuillets entre les volets.

Selon une variante, une poche gonflable s'étend sur chacun des volets. Ainsi, l'articulation entre les volets est souple. Le pliage des volets entre eux en est
10 facilité. De plus le contenant est ainsi symétrique et plus attrayant esthétiquement.

Selon un perfectionnement, la poche comporte un dégagement à chaque extrémité d'une ligne de séparation entre les volets, chaque dégagement étant de forme
15 triangulaire et formant un onglet se repliant entre les volets lorsque ces derniers sont en position de portage. L'onglet ainsi formé complète encore la fonction de calage des objets transportés en formant un obstacle latéral aux objets en appui le long de la ligne de
20 séparation.

Selon une autre variante, la poche a une forme annulaire s'étendant sur la périphérie du contenant. Ainsi, une fois en position de portage, la forme annulaire est pliée en deux sur elle-même. Le contenant
25 délimite alors au centre des deux demi-formes annulaires un volume pour placer les objets à transporter, ceux-ci étant bien enfermés par l'anneau en périphérie.

Avantageusement, la poche comporte des excroissances et des creux, de telle sorte que, lorsque le contenant
30 est en position de portage, chaque excroissance coïncide avec un creux. Une fois le contenant plié en deux, la jonction des deux volets se fait non pas selon un plan, mais selon une surface à relief telle qu'une forme en dent de scie. On assure ainsi un meilleur blocage des
35 objets dans le contenant, en particulier celui des objets plans.

Selon un perfectionnement, le contenant comporte des moyens de fermeture pour maintenir le contenant dans la position de portage. Ainsi, le contenant peut rester fermé et servir d'emballage pour former un colis,
5 assurant une bonne protection des objets.

Selon un deuxième mode de réalisation, la poche s'étend sur un premier des volets et comporte une peau semi-rigide et une peau souple, la peau souple étant en vis-à-vis du deuxième volet. On obtient ainsi une sorte
10 de classeur avec une poche intérieure. Cette poche permet de réaliser un calage des objets contenus, tels que des feuillets.

Selon un perfectionnement du deuxième mode de réalisation, le deuxième volet comporte une deuxième
15 poche comportant une peau semi-rigide et une peau souple, la peau semi-rigide étant en vis-à-vis du premier volet. En plus du calage décrit précédemment, on peut ainsi caler des contenants entre eux, par exemple lorsqu'ils sont placés dans un rayonnage, avec éventuellement
20 d'autres classeurs ou livres.

Selon un troisième mode de réalisation, le contenant comporte des feuillets entre les volets pour former un livre, la poche comportant une peau semi-rigide en vis-à-vis des feuillets. Ainsi, la poche peut servir
25 de calage de livres entre eux. De plus, on peut aussi donner à la poche une forme particulière décorative, par exemple en représentant un personnage d'un livre pour enfants.

D'une manière générale et avantageuse, la poche
30 gonflable comporte une valve de gonflage. Ainsi, la poche peut être dégonflée pour réduire l'encombrement du contenant lorsqu'il n'est pas utilisé, et regonflée pour l'utilisation. De plus, le gonflage peut être ajusté, en particulier pour la fonction de calage.

35 L'invention sera mieux comprise et d'autres particularités et avantages apparaîtront à la lecture de

la description qui va suivre, la description faisant référence aux dessins annexés parmi lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue de face d'un contenant selon un premier mode de réalisation de l'invention, le contenant étant en position ouverte ;
- la figure 2 est une vue de côté du contenant de la figure 1, le contenant étant en position de portage ;
- la figure 3 est une vue en perspective du contenant de la figure 2 ;
- 10 - la figure 4 est une variante du contenant de la figure 1 ;
- la figure 5 est une autre variante du contenant de la figure 1 ;
- la figure 6 est une vue de côté d'une variante du
15 contenant de la figure 5, le contenant étant en position de portage ;
- la figure 7 est une vue de côté d'un contenant selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 8 est une vue de côté d'un contenant selon un
20 troisième mode de réalisation de l'invention.

Un contenant selon un premier mode de réalisation de l'invention est représenté sur les figures 1 à 3. Ce contenant 1 comporte un premier volet 11 et un deuxième volet 12, destinés à être rabattus l'un contre l'autre
25 par un pliage le long d'une ligne de pliage A. Les deux volets 11, 12 sont formés par une poche gonflable réalisée par la réunion de deux peaux soudées à leur périphérie selon un joint de soudure 15. Les deux peaux
30 sont par exemple en matière thermoplastique ou en élastomère, ou éventuellement également en carton muni d'une surface étanche. Les peaux peuvent être souples ou semi-rigides. Chaque volet 11, 12 comporte des poignées formées respectivement par un premier évidement 13 et deuxième évidement 14 pratiqués dans les volets 11, 12.
35 L'étanchéité de la poche est également maintenue au niveau des évidements 13, 14, par des joints de soudure,

131, 141 entre les deux peaux.

A chaque extrémité de la ligne de pliage A, le contenant comporte un premier onglet 17 et un deuxième onglet 18. La poche du contenant ne s'étend pas sur ces ongles 17, 18. Ces ongles sont réalisés par exemple par le prolongement de la ligne de soudure 15 selon une forme en V, dont la pointe est située sur la ligne de pliage A. Un pli respectivement 171 et 181 est pré-marqué sur chaque onglet 17, 18 dans le prolongement de la ligne de pliage A. Chaque volet comporte des moyens de fermeture tels que des bandes auto-agrippantes 111, 112 à proximité des évidements 13, 14. Tout autre moyens de fermeture peut être envisagé.

Lorsque le contenant 1 est utilisé pour le portage, tel que représenté sur la figure 2, il est plié en deux selon la ligne de pliage A. Les pré-marquages 171 et 181 sont prévus pour que, lors du pliage, les ongles 17 et 18 rentrent dans le volume intérieur au contenant. Des objets 19, tels qu'un journal ou des feuillets de papier, peuvent être placés entre les deux volets 11, 12, du contenant. L'utilisateur peut placer sa main à travers les deux évidements 13, 14, et maintenir les deux volets 11, 12, ensemble, de manière à bloquer l'objet 19 entre les deux volets. Le blocage de l'objet 19 est encore amélioré par le blocage en partie inférieure réalisé par les ongles 17, 18.

On pourrait également envisager deux lignes de pliage parallèles entre elles délimitant un fond rejoignant les deux volets.

Le contenant 1 comporte une valve de gonflage 16 pour vider ou remplir la poche d'air. Le fluide de remplissage pourrait aussi être de l'eau. La valve 16 est de conception classique pour ce type d'application.

Selon une variante du premier mode de réalisation, montrée sur la figure 4, le contenant 1' comporte une matérialisation de la ligne de pliage, de manière à

former une poche sur chaque volet 11, 12. Cette matérialisation est réalisée par exemple par des sections de joints de soudure 10a, 10b, 10c. Des espaces de passage 101 sont préservés entre chacune des sections 10a, 10b et 10c, de telle sorte que les poches sur chacun des volets restent en communication.

Selon une autre variante du premier mode de réalisation, montrée sur la figure 5, un contenant 1" comporte une poche s'étendant uniquement en périphérie du contenant. Ainsi, le contenant comporte une partie centrale 20 au niveau de laquelle la poche ne s'étend pas. Au niveau de la partie centrale, soit les deux peaux qui ont permis la réalisation de la poche sont côte à côte, soit on ajoute un élément d'une seule épaisseur, cet élément étant relié ensuite à la poche de forme annulaire. Pour faciliter le pliage selon la ligne de pliage A, les poches peuvent être munies de deux lignes de soudure 10d et 10e, réunissant partiellement les peaux au niveau de la ligne de pliage. Dans cette variante, la peau extérieure des poches est avantageusement semi-rigide, de telle sorte que le contenant conserve un volume intérieur maximal.

Selon un perfectionnement, particulièrement intéressant pour la variante comportant la poche de forme annulaire, la poche comporte des excroissances 211 et des creux 212, de telle sorte que chaque excroissance corresponde à un creux sur le volet correspondant. Un tel contenant 1'" est montré sur la figure 6. Chaque excroissance 211 le long d'un volet correspond à un creux 212 le long de l'autre volet. Ainsi, on réalise un ajustement des deux volets l'un sur l'autre selon une ligne brisée. Par rapport au mode de réalisation de la figure 5, ce mode de réalisation permet d'éviter que les objets plats, tels que des feuilles, ne puissent s'immiscer le long d'un joint rectiligne. Avec cette variante, on utilisera de préférence une feuille semi-

rigide pour réaliser la peau extérieure de la poche. Plutôt qu'une ligne brisée, on pourra envisager une ligne ondulante.

Dans un deuxième mode de réalisation de l'invention, présenté sur la figure 7, le contenant est un classeur 30 comportant un premier volet 31, un dos 32, et un deuxième volet 33, les deux volets 31, 33, étant reliés au dos 32 pour former le classeur. Le classeur comporte également des anneaux 35 pour y accrocher des feuillets 34. Le premier volet 31 comporte en outre une poche gonflable 36, située entre le deuxième volet 33, et le premier volet 31. La poche est formée par exemple d'une première peau formée par le volet 31 semi-rigide, et d'une peau souple 38 en regard du deuxième volet 33.

Lorsque le classeur 30 est muni de feuillets, la poche 36 peut servir de calage aux feuillets. Ce calage peut être ajusté en gonflant plus ou moins la poche 36. Lorsque les feuillets sont calés, les volets 31, 33, sont par exemple parallèles de manière à faciliter ainsi le stockage du classeur avec d'autres classeurs dans un rayonnage. De manière complémentaire, le classeur peut comporter sur la face extérieure du deuxième volet 33, une deuxième poche 37, représentée en trait mixtes. Cette deuxième poche 37 permet par exemple d'ajuster l'espace utilisé par le classeur 30, dans un rayonnage, de manière à caler l'ensemble des classeurs ou autres objets contenus dans le rayonnage.

Dans un troisième mode de réalisation de l'invention, représenté sur la figure 8, le contenant comporte deux volets et des feuillets reliés, situés entre les volets, de manière à former un livre. Chaque volet comporte une poche. Les poches peuvent être réunies le long de la reliure 44, de manière à former une seule poche en forme de U, comme représenté en trait mixtes. Dans une variante non représentée, le contenant est une couverture destinée à être mise en place sur un livre.

Cette couverture comporte soit deux poches séparées, soit une poche destinée à s'étendre en forme de U autour du livre.

REVENDICATIONS

1. Contenant pour le portage d'objets comportant deux volets (11, 12) articulés, les volets (11, 12) étant sensiblement parallèles l'un à l'autre dans une position de portage, les objets étant destinés à être placés entre les volets, caractérisé en ce qu'au moins l'un des volets
5 comporte une poche gonflable.

2. Contenant selon la revendication 1, dans lequel la poche s'étend sur les deux volets (11, 12), chaque volet comportant un évidement, les évidements coïncidant
10 lorsque les volets sont en position de portage pour former un passage pour une main.

3. Contenant selon la revendication 2, dans laquelle une poche gonflable s'étend sur chacun des volets (11, 12).

4. Contenant selon la revendication 2 ou 3, dans lequel la poche comporte un dégagement (17, 18) à chaque extrémité d'une ligne de séparation (A) entre les volets (11, 12), chaque dégagement (17, 18) étant de forme triangulaire et formant un onglet se repliant entre les
15 volets (11, 12) lorsque ces derniers sont en position de portage.

5. Contenant selon la revendication 1, dans lequel la poche (21) a une forme annulaire s'étendant sur la périphérie du contenant (1").

6. Contenant selon la revendication 5, dans lequel la poche (21) comporte des excroissances (211) et des creux (212), de telle sorte que, lorsque le contenant est en position de portage, chaque excroissance (211) coïncide avec un creux (212).

7. Contenant selon la revendication 1, comportant des moyens de fermeture (111, 121) pour maintenir le contenant dans la position de portage.

8. Contenant selon la revendication 1, dans lequel la poche (36) s'étend sur un premier des volets (31) et

comporte une peau semi-rigide et une peau souple (38), la peau souple (38) étant en vis-à-vis du deuxième volet (33).

5 9. Contenant selon la revendication 8, dans lequel le deuxième volet (33) comporte une deuxième poche (37) comportant une peau semi-rigide (33) et une peau souple, la peau semi-rigide étant en vis-à-vis du premier volet (31).

10 10. Contenant selon la revendication 1, comportant des feuillets (41) entre les volets (42, 43) pour former un livre (40), la poche comportant une peau semi-rigide en vis-à-vis des feuillets.

11. Contenant selon la revendication 1, dans lequel la poche gonflable comporte une valve de gonflage.

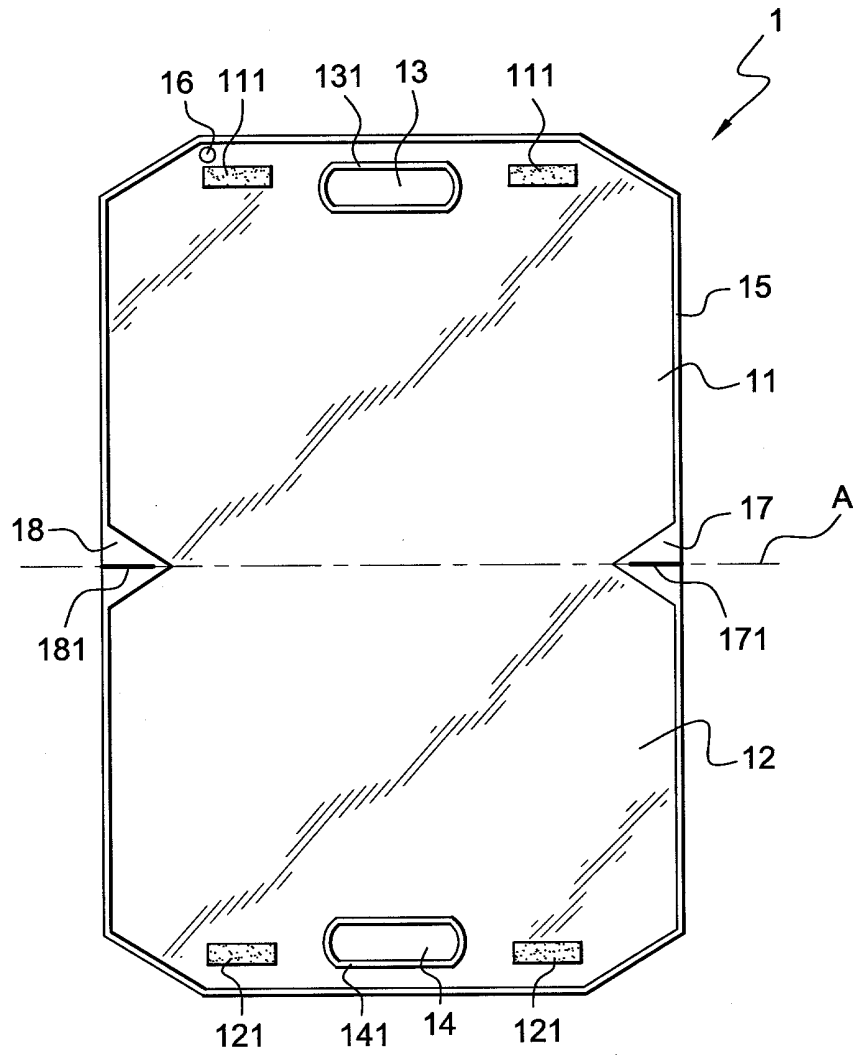


Fig. 1

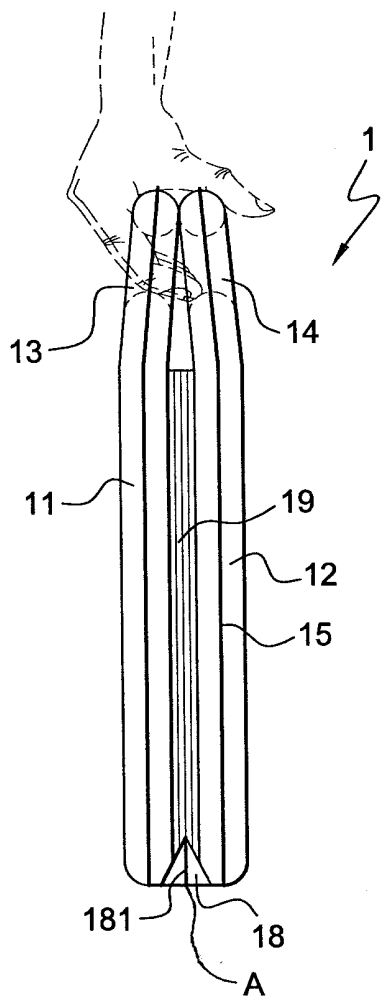


Fig. 2

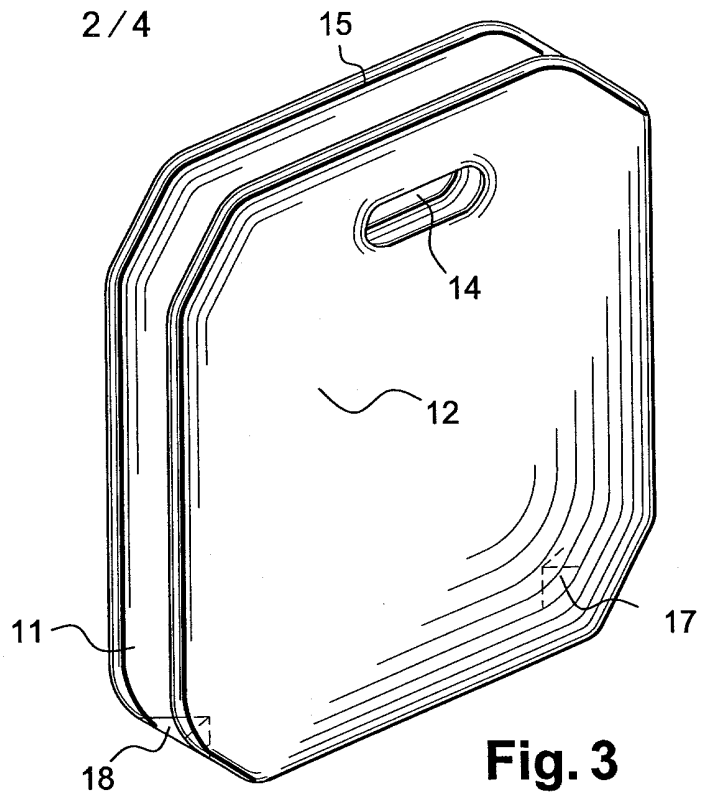


Fig. 3

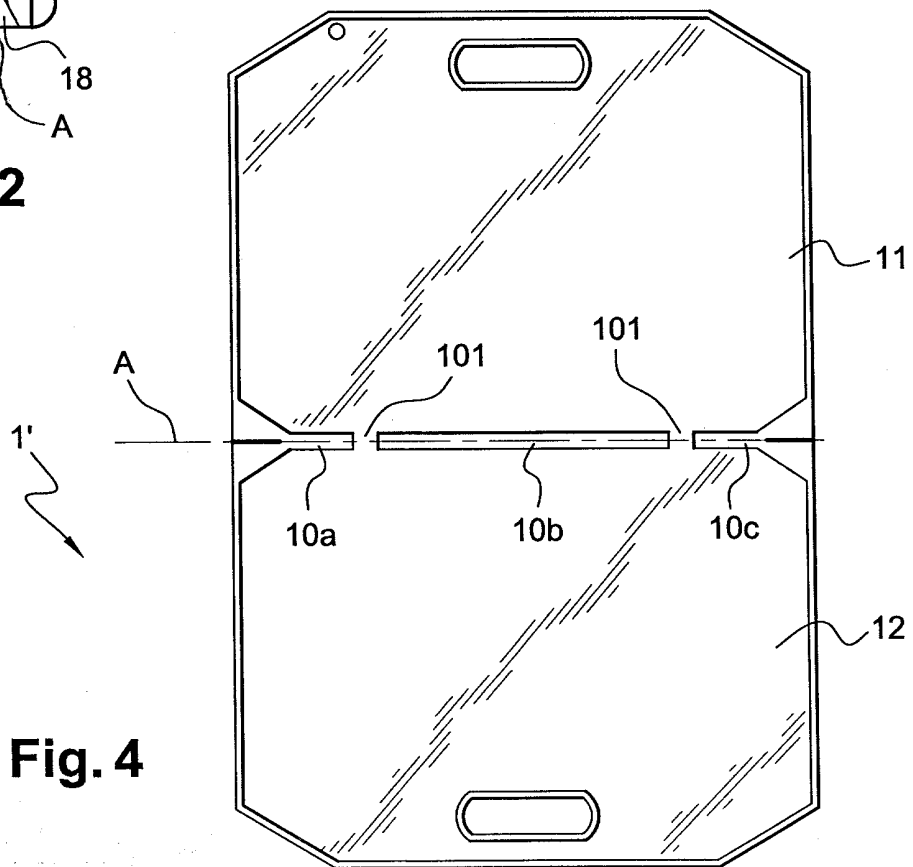


Fig. 4

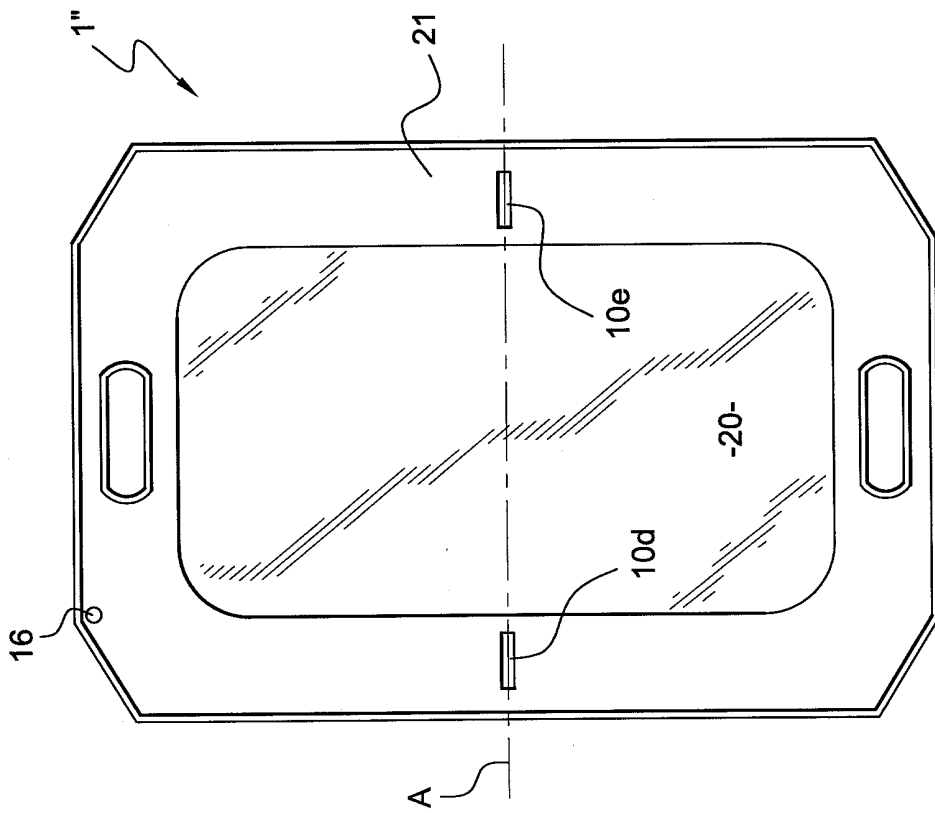


Fig. 5

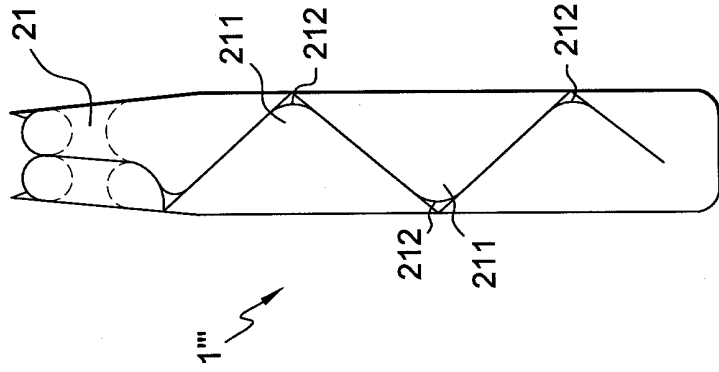


Fig. 6

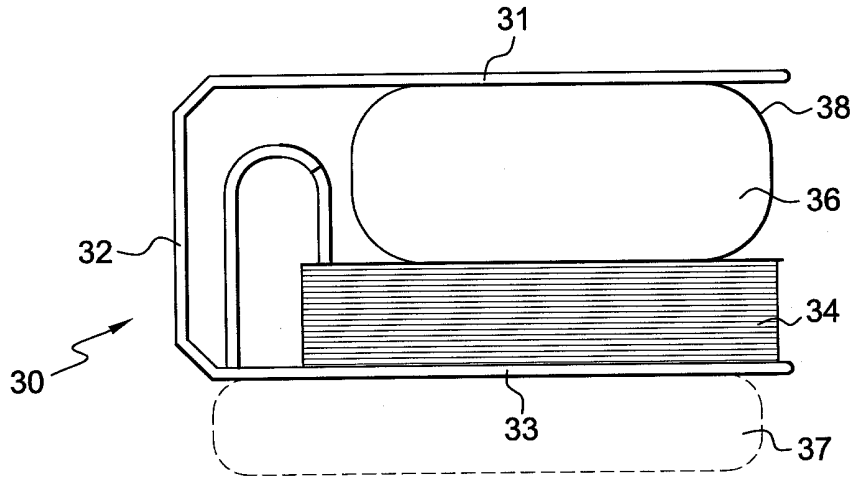


Fig. 7

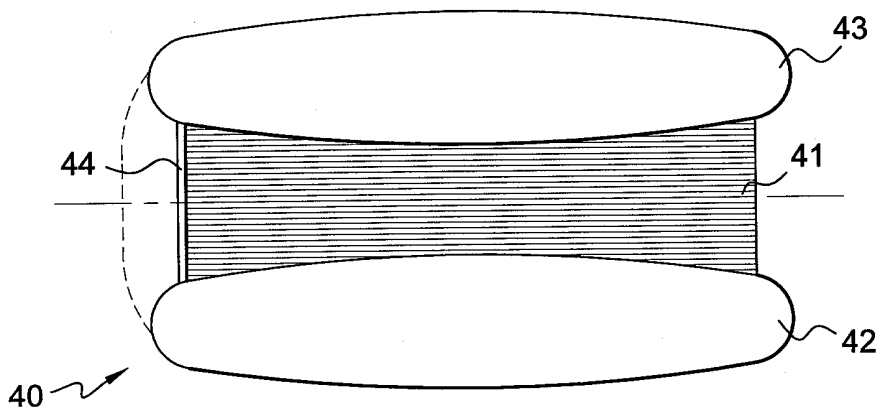


Fig. 8

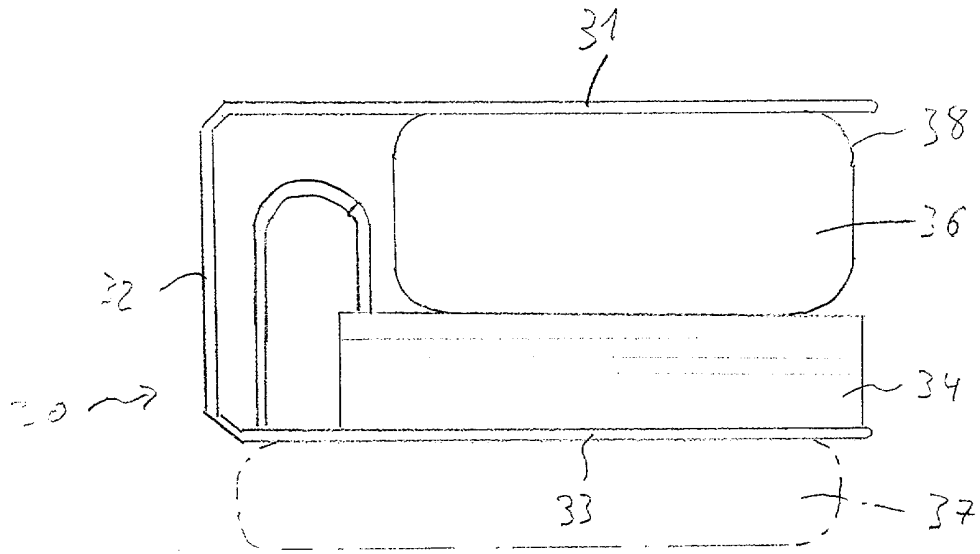


Fig. 7

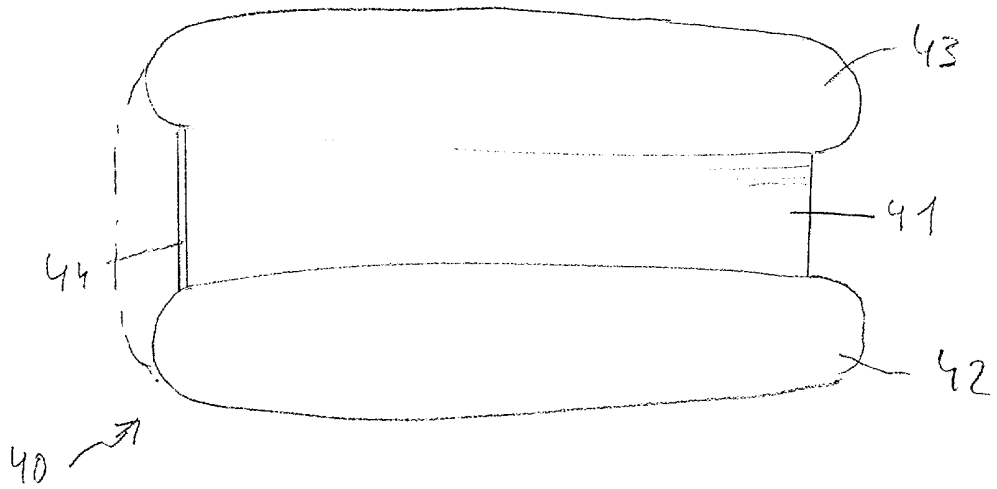


Fig. 8

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 620 096 A (POZZO MICHEL) 15 avril 1997 (1997-04-15)	1,3,5, 8-11	B65D85/62 B42D3/00 B42D17/00 A45C3/02
Y	* colonne 2, ligne 40 - colonne 4, ligne 16; figures 1-4 *	2	
X	DE 43 14 205 A (RIECKHOF PETER) 3 novembre 1994 (1994-11-03) * colonne 1, ligne 58 - ligne 65; figure 1 *	1	
Y	US 4 883 381 A (PISCIOTTI TRUDY ET AL) 28 novembre 1989 (1989-11-28) * colonne 3, ligne 42 - ligne 45; figure 1 *	2	
A	FR 366 158 A (BRODMANN) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B65D B42D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
7 avril 2004		Evans, A	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1000000

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0309209 FA 636068**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 07-04-2004

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5620096 A	15-04-1997	AUCUN	
DE 4314205 A	03-11-1994	DE 4314205 A1	03-11-1994
US 4883381 A	28-11-1989	AUCUN	
FR 366158 A		AUCUN	